



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**25.08.2010 Bulletin 2010/34**

(51) Int Cl.:  
**A41F 17/00 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **10154062.3**

(22) Date de dépôt: **19.02.2010**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR**  
**HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL**  
**PT RO SE SI SK SM TR**  
 Etats d'extension désignés:  
**AL BA RS**

(30) Priorité: **20.02.2009 BE 200900093**  
**30.11.2009 BE 200900735**

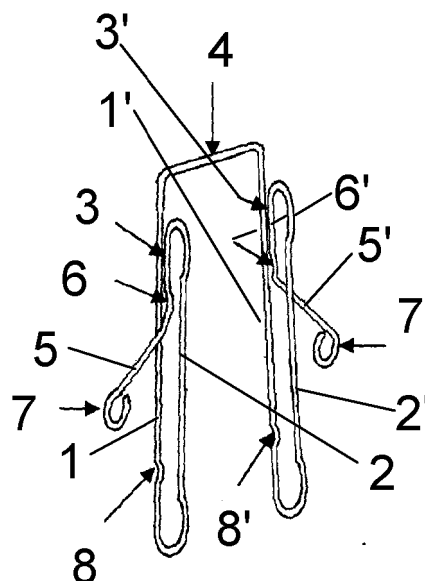
(71) Demandeur: **Cravotta, Gianfranco**  
**1070 Bruxelles (BE)**

(72) Inventeur: **Cravotta, Gianfranco**  
**1070 Bruxelles (BE)**

(74) Mandataire: **Colens, Alain M.G.M.**  
**Office Hanssens Colens**  
**Square Marie Louise 40**  
**Bte 19**  
**1000 Bruxelles (BE)**

(54) **Barrette à revers**

(57) La présente invention concerne une barrette en épingle qui permet de pincer et de maintenir fermé de manière réversible les plis de revers des extrémités de pantalons ou autres revers de vêtements tel que chemises, vestes, pulls et autres. La barrette se présente sous la forme d'un élément allongé en U principal inversé (1, 1', 4) dont les extrémités sont repliés une première fois de façon à former deux parties en U étroit (1, 2; 1', 2'), latérales et perpendiculaires au plan du U inversé, et une deuxième fois vers ledit plan, pour fournir un U inversé secondaire, l'ustensile étant apte à chevaucher par dessous le pli inférieur du pantalon et par dessus le bord supérieur du revers (15). Une section (5), interne au revers, de chaque extrémité libre des U inversés secondaires s'écarte latéralement, et se termine le cas échéant avantageusement en boucle.



**FIG. 1d**

## Description

**[0001]** La présente invention concerne une barrette en épingle qui permet de pincer et de maintenir fermé de manière réversible les plis de revers des extrémités de pantalons ou autres revers de vêtements tel que chemises, vestes, pulls et autres. L'ustensile selon l'invention peut également être appelé "pince à revers" ou encore "épingle à revers".

**[0002]** Le mode de vie actuel fait de moins en moins appel aux travaux de couture. L'achat de vêtements se fait aussi de moins en moins sur mesure. Le plus souvent une retouche serait cependant nécessaire en particulier pour des pantalons. Lorsque ceux-ci sont destinés à la vie de tous les jours ("casual") on s'accommode facilement d'un moyen plus facile pour régler la hauteur du repli au bas de chaque jambe d'un pantalon.

**[0003]** Par ailleurs on connaît de nombreux types de barrettes ou épingles à cheveux pour maintenir les cheveux hors du visage ou pour former et maintenir une coiffure particulière. De même on connaît la pince à cravate qui permet de maintenir celle-ci contre la chemise. Ces barrettes sont souvent en plastique ou sont métalliques, plus particulièrement en alliage, et comportent éventuellement des décorations. On connaît également certains ustensiles pour les cyclistes, destinés à serrer le bas des pantalons et éviter ainsi toutes salissures ou interférences avec l'action de pédaler.

**[0004]** L'art antérieur le plus proche peut être représenté par les documents de brevet GB 18863, US 2002/0124356 A1, US 2009/095207 A1 et US 6 618 862.

**[0005]** L'invention concerne ainsi une application et une forme particulière d'épingles ou barrettes plus particulièrement aptes à se placer à un pli d'un vêtement, en particulier le bas d'un pantalon, généralement au niveau des coutures longitudinales du pantalon et d'ainsi maintenir le revers à la hauteur désirée.

**[0006]** Leurs tailles peuvent être d'épaisseur et dimensions différentes suivant la taille du revers à maintenir plié. La barrette n'occasionnant pas des piqûres ou des dommages aux vêtements, la taille du revers peut être changée, par exemple en suivant l'évolution de la taille d'un enfant au fil de sa croissance.

**[0007]** La présente invention concerne donc une barrette en épingle qui permet de pincer et de maintenir fermé de manière réversible les plis de revers des extrémités de pantalons ou autres revers de vêtements tel que chemises, vestes, pulls et autres.

**[0008]** Selon un aspect de l'invention, en se référant à la Fig. 1, la barrette se présente sous la forme d'un élément allongé en U principal inversé (1,1',4) dont les extrémités sont repliés une première fois de façon à former deux parties en U étroit (1, 2; 1', 2') secondaires, latérales et perpendiculaires au plan du U inversé, et une deuxième fois vers ledit plan, pour fournir deux U inversés secondaires et parallèles, l'ustensile étant apte, par lesdits U étroits et les U inversés secondaires, à chevaucher respectivement par dessous le pli inférieur du pan-

talon et par dessus le bord supérieur du revers (15). Avantageusement, une section terminale (5), destinée à être interne au revers, de chaque extrémité libre des U inversés secondaires s'écarte latéralement, et se termine le cas échéant avantageusement en boucle plan.

**[0009]** Selon une autre formulation de l'invention, l'ustensile est constitué d'un élément filiforme en forme de U renversé dont les branches principales se prolongent en se recourbant vers l'avant parallèlement à elles-mêmes puis, après une section droite, en se recourbant à nouveau, vers l'arrière, pour se prolonger vers le bas, toujours parallèlement aux branches principales. Selon un mode de réalisation préféré, après le recourbement vers l'arrière, l'élément filiforme s'écarte latéralement, de préférence légèrement vers l'arrière du plan formé par le U renversé. Selon cette dernière caractéristique l'élément filiforme épouse ainsi partiellement le contour de la jambe de pantalon. La longueur de la section droite recourbée vers l'avant peut être inférieure, égale ou supérieure à la longueur des branches principales. De préférence elle sera de longueur légèrement inférieure. Selon une variante, l'écartement latéral se produit dès le deuxième recourbement.

**[0010]** La section transversale de l'élément filiforme peut être notamment ronde, carrée ou rectangulaire.

**[0011]** L'ustensile peut être en métal, p.e. en acier, en particulier acier inox, ou en plastique rigide ou semi-rigide. L'acier sera par exemple un acier semblable au type d'acier utilisé pour la fabrication de ressorts. L'acier ou le métal peut être plastifié en surface (p. e. revêtement vinylique) ou sa surface traitée de manière classique (galvanisation etc.). Le fil peut également avantageusement être coloré.

**[0012]** Le diamètre du fil métallique peut varier de 0,4 à 25mm, un diamètre d'environ 1 à 1,5 mm étant préféré.

**[0013]** La fabrication des ustensiles selon l'invention peut être basée sur une technique bien connue de l'homme de l'art, notamment pour la fabrication d'agrafes, ou de "trombones" pour assembler des feuilles de papier. Des machines automatiques, notamment numériques, existent à cet effet.

**[0014]** Selon encore une autre formulation de l'invention, celle-ci est définie dans les revendications 1 et 2 annexées. Des caractéristiques secondaires sont décrites dans les revendications dépendantes.

**[0015]** L'invention est davantage exposée ci-dessous en se référant aux dessins fournis à titre d'exemple uniquement dans lesquels:

La fig. 1a représente une barrette selon l'invention vue de face

Les figs. 1b et 1c représentent cette même barrette vue du dessus et vue de côté

La fig. 1d est une vue correspondante en perspective.

**[0016]** La fig. 2 est une vue d'une barrette munie d'un badge.

**[0017]** Les figs. 3a, 3b, 3c, 3d représentent un mode de réalisation résultant de la coupure en deux parties égales d'une barrette selon la fig. 1, respectivement vue

de face, de côté, du dessus et en perspective.

**[0018]** Les figs 4a, 4b, 4c illustrent la fixation d'une barrette selon les figures 1 et 2 au revers 15 du bas d'un pantalon.

**[0019]** Les figs. 5a à 5e illustrent un autre mode de réalisation de l'invention.

**[0020]** Selon un premier mode de réalisation illustré aux figs. 1a à 1d, on propose une barrette en une seule pièce pouvant être dérivée d'une longue tige simple en acier inox par pliage multiple, de sorte qu'elle puisse pincer le revers et tenir toute seule sur le rebord du revers du vêtement, en particulier du pantalon.

**[0021]** Une barrette selon l'invention peut donc être fabriquée avec un fil en acier rigide mais pliable ou autres matériaux équivalents, présentant une certaine flexibilité. La tige ou le fil est plié à ses extrémités pour former deux " U vu de côté », (fig.1d, 1 avec 2 et 1' avec 2') très allongés de façon à lui donner un effet de ressort, ce qui permet de pincer le revers inférieur du pantalon. Pour augmenter l'effet de pincement, un petit bombement peut être réalisé sur le bas des branches arrière (fig.1d, 8 et 8'). Les « U vu de côté » sont l'un derrière l'autre, symétriques, et sont unis horizontalement en leurs branches arrière par une section 4. Leurs branches avant sont pliées à leurs tour en arrière et vers le bas en forme de « n, ou u renversé, vu de côté » (fig.1d, 3 avec 2 et 3' avec 2'), allongés sur une certaine mesure puis se resserrant légèrement, donnant ainsi un effet de pincement sur le revers supérieur, (fig.1d, 6 et 6') puis se dirigent respectivement latéralement vers l'extérieur de l'objet, avec un certain angle alpha par rapport aux branches des « U vu de côté » initiales ( fig. 1a, 5 et 5'), et d'un angle bêta, légèrement vers l'arrière du plan formé par les deux branches arrière (1 et 1') parallèles (fig.1b, 5).

**[0022]** Ces prolongements 5, 5' sont destinés à se placer à l'intérieur du revers par le bord supérieur, l'empêchant ainsi de tomber ou de se déplacer. Les branches pliées et inclinées aux extrémités desdits « u inversés » sont donc orientées un sens opposés. Généralement les bouts des branches seront soit renflés, soit arrondis en boucle (fig.1b 7 et 7') ou plastifiés pour ne pas abîmer le vêtement. Un badge ou une décoration 11 peut être clip-sé sur les branches avant 2 et 2', éventuellement en se servant des excroissances réalisées aux parties supérieures et inférieures de ces branches (fig.1c, 9 et 10). Généralement la distance entre les deux « U vu de côté » permet de fixer l'ustensile de part et d'autre de la couture longitudinale 13 du pantalon (fig.4), et sera par exemple de 1 à 4 cm, de préférence environ 2 cm.

**[0023]** Le placement peut s'effectuer facilement en présentant la barrette avec les deux « U vu de côté », de façon à ce que ceux-ci enfourchent le pli inférieur du revers jusqu'à ce que la base du U touche la partie infé-

rieure du revers (fig.4a) , après quoi, on repousse le bord supérieur du revers du pantalon de façon à le faire glisser sous une branche inclinée du « u inversé » (fig.4b) et à le faire rentrer complètement à l'intérieur de ce « u inversé ». On procède de même pour la deuxième branche inclinée (fig. 4c) .

**[0024]** Selon un second aspect de l'invention illustré dans les figs. 3a à 3d, on propose une barrette dérivée de la première résultant de la coupe en deux de la branche 4 (fig.1d), qui réuni horizontalement les deux branches arrière des « U vu de côté » et d'en faire des larges boucles aux extrémités (fig.3a). De cette manière on dispose alors de 2 barrettes identiques mais de sens opposés. Celles-ci auront les mêmes caractéristiques mais seront plus légères.

**[0025]** Les figs. 5a à 5e illustrent un mode de réalisation plus simple dans lequel le second recourbement a lieu directement avec écartement du plan des branches principales 51, 52 des "u vu de côté" principaux.

**[0026]** De plus la longueur des branches avant 52 est supérieure à celle des branches arrière 51. Les extrémités des branches s'écartant 53, 53' sont renflées, par exemple en recouvrant celles-ci d'un plastique en 75 ou en adaptant un embout plastique.

**[0027]** De préférence, au moins deux barrettes seront nécessaires pour fixer correctement un revers d'une jambe de pantalon. Généralement elles seront avantageusement placées recouvrant les deux coutures longitudinales 13 de chaque jambe (fig. 4). On utilisera dès lors de préférence quatre barrettes par pantalon.

## Revendications

1. Ustensile pour maintenir un revers de vêtement, fait en une seule pièce filiforme et comprenant deux parties en U étroit vu de côté, approximativement parallèles et identiques, les extrémités supérieures des branches arrière (1, 1';51, 51') des deux parties en U étant reliées par une section (4, 54) horizontale, les deux branches avant (2, 2';52, 52') desdites parties en U se prolongeant en se repliant totalement en arrière et vers le bas (en 3, 53), et en s'écartant de part et d'autre des plans parallèles formés par lesdites deux parties en U.
2. Ustensile pour maintenir un revers de vêtement, fait en une seule pièce filiforme et comprenant deux parties en U étroit vu de côté, approximativement parallèles et identiques, les extrémités supérieures des branches arrière (1 1';51, 51') des deux parties en U étant reliées par une section (4, 54) horizontale, les deux branches avant (2, 2';52, 52') se prolongeant en se repliant totalement en arrière et vers le bas (en 3, 3'), en formant un U renversé, descendant ainsi devant et le long d'une section des branches arrière (1, 1'), puis s'écartant latéralement (en 6) de part et d'autre des plans des dites branches (1, 2 ;

- 1', 2').
3. Ustensile selon les revendications 1 ou 2, dans lequel l'écartement de part et d'autre des plans des dites branches se fait avec un angle ( $\alpha$ ) compris entre 10 et 80°, de préférence de 25 à 50°. 5
  4. Ustensile selon n'importe laquelle des revendications précédentes dans lequel les deux branches arrière (1, 1') sont légèrement plus longues que les deux branches avant (2, 2') . 10
  5. Ustensile selon n'importe laquelle des revendications précédentes dans lequel les extrémités des parties (5) s'écartant de part et d'autre des dites branches (1) sont en forme de boucle (7, 7'), sont plastifiés, ou présentent un embout plastifié (75). 15
  6. Ustensile selon n'importe laquelle des revendications précédentes dans lequel les parties (5, 5') s'écartant de part et d'autre des dites branches (1, 1') sont dirigées d'un angle ( $\beta$ ), légèrement vers l'arrière du plan formé par les deux dites branches arrière (1, 1') parallèles. 20
  7. Ustensile selon n'importe laquelle des revendications précédentes dans lequel il est prévu une excroissance (9, 10) aux parties supérieure et inférieure des branches avant (2) du « U vu du côté », facilitant l'insertion et la fixation des clips d'une plaquette de décoration ou badge (11, 76). 25
  8. Ustensile selon n'importe laquelle des revendications précédentes dans lequel la pièce filiforme est de section ronde ou rectangulaire. 30
  9. Ustensile selon n'importe laquelle des revendications précédentes constitué en métal, alliages divers ou plastique. 35
  10. Ustensile selon n'importe laquelle des revendications précédentes dans lequel un moyen publicitaire ou décoratif (11, 76) est fixé à la partie extérieure visible dudit ustensile fixant un revers. 40
  11. Ustensile selon n'importe laquelle des revendications précédentes dans lequel les branches (1, 2) des deux U parallèles sont écartées de 0,5 à 6 mm, de préférence de 1 à 4mm. 45
  12. Ustensile selon n'importe laquelle des revendications précédentes dans lequel les sections (3, 3') repliées se resserrent légèrement (en 6) vers les branches avant (2, 2'), donnant ainsi un effet de pincement audit revers. 50
  13. Ustensile selon n'importe laquelle des revendications précédentes dans lequel les branches (2, 2') s'écartent latéralement d'un angle compris entre 1 et 10°. 55
  14. Ustensile ou barette en épingle obtenu en coupant en deux, de façon essentiellement médiane, la section horizontale (4) reliant les deux branches arrière (1) des deux U d'un ustensile selon n'importe laquelle des revendications précédentes.
  15. Ustensile pour maintenir un revers de vêtement, constitué d'un élément filiforme en forme de U renversé dont les branches principales se prolongent en se recourbant vers l'avant parallèlement à elles-mêmes puis, après une section droite, en se recourbant, à nouveau, vers l'arrière devant les branches principales, pour se prolonger vers le bas, toujours parallèlement aux branches principales, avant de s'écarter latéralement, de préférence légèrement vers l'arrière.

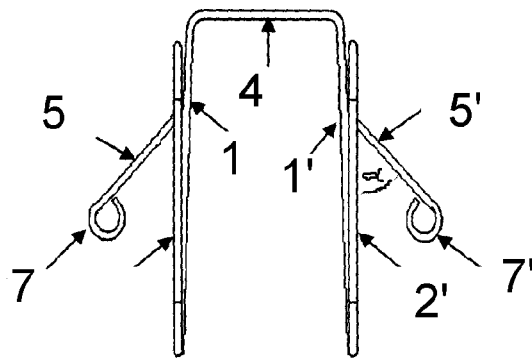


FIG. 1a

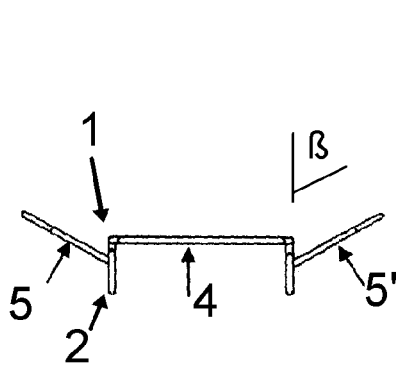


FIG. 1b

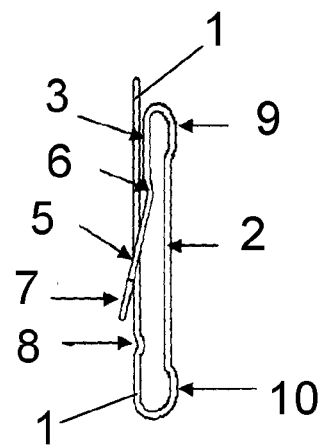


FIG. 1c

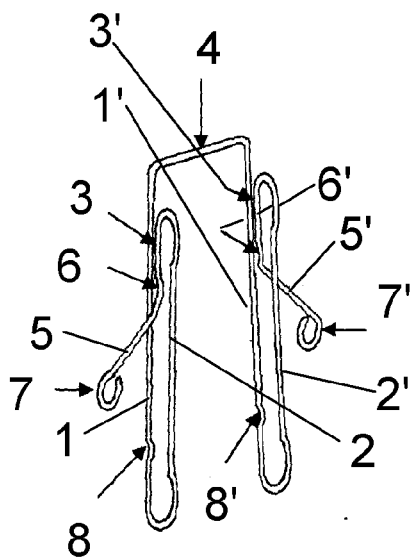


FIG. 1d

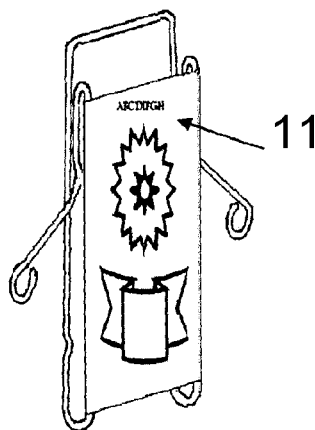


FIG. 2

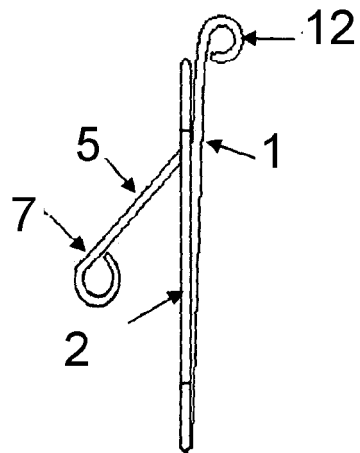


FIG. 3a

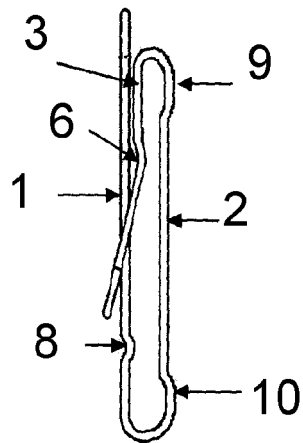


FIG. 3c

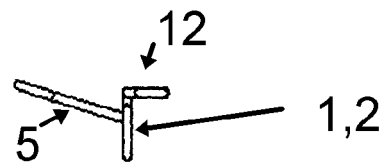


FIG. 3b

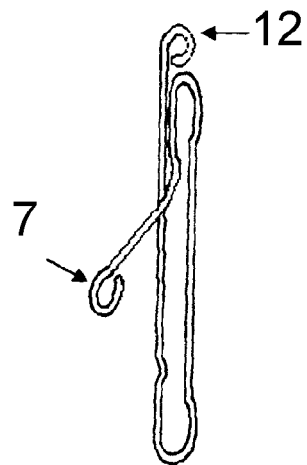
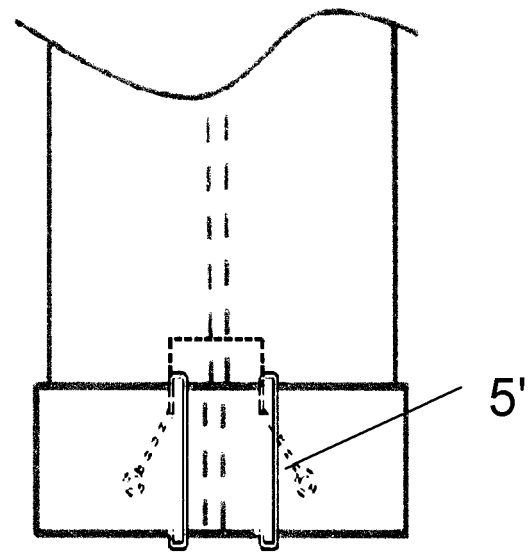
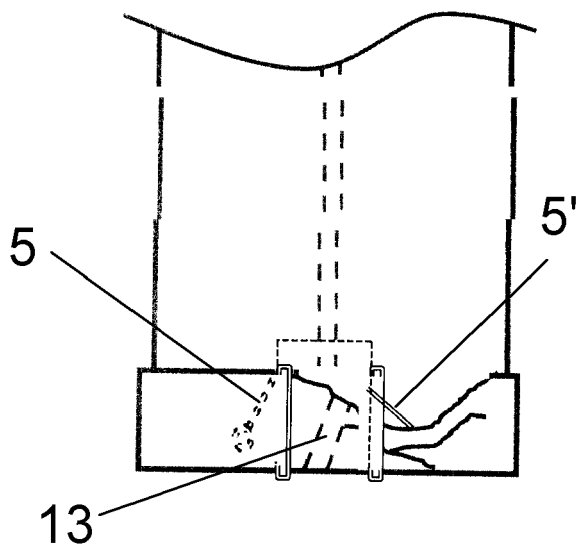
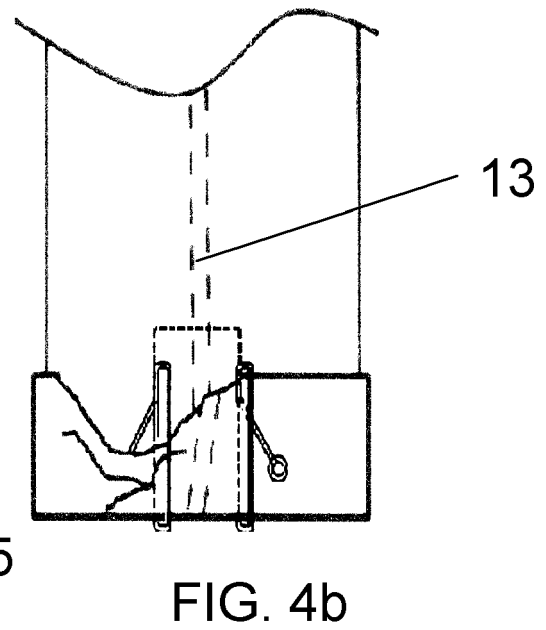
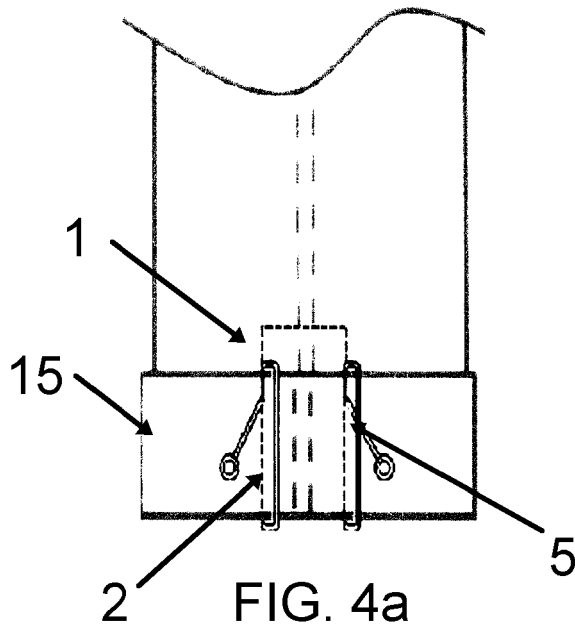


FIG. 3d



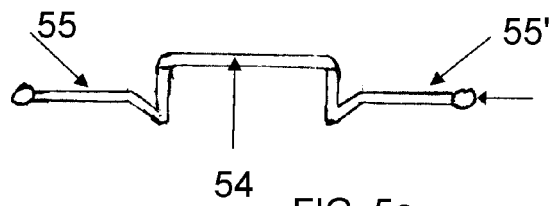


FIG. 5a

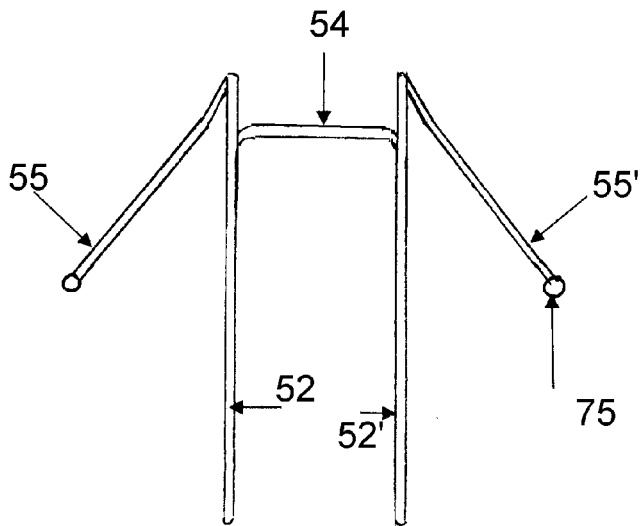


FIG. 5b

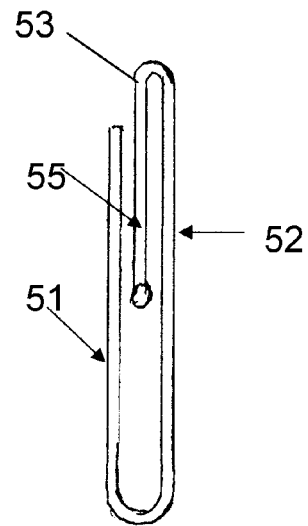


FIG. 5c

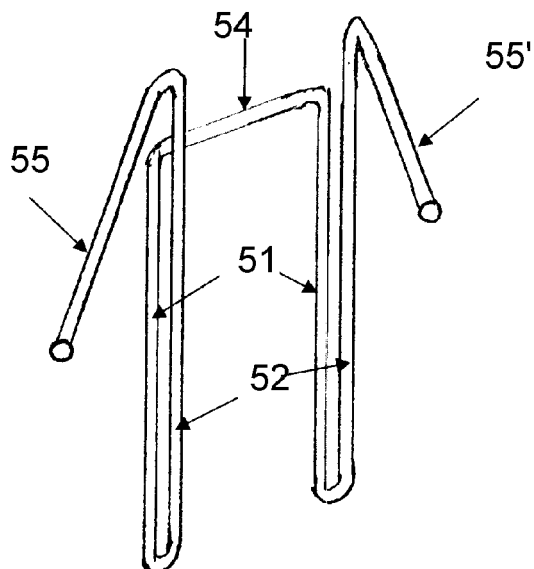


FIG. 5d

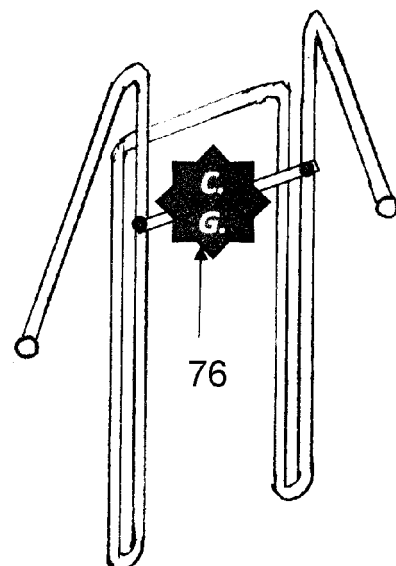


FIG. 5e

**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- GB 18863 A [0004]
- US 20020124356 A1 [0004]
- US 2009095207 A1 [0004]
- US 6618862 B [0004]